

# **LES ENFANTS ASSOCIÉS AUX FORCES ET GROUPES ARMÉS DEMOBILISÉS FACE AUX CONTRAINTES D'UNE REINSERTION SOCIALE**

M. Carel MAKITA KONGO,  
Doctorant en droits de l'homme et droit humanitaire  
Université Catholique d'Afrique Centrale  
Académie de la paix et des droits de l'homme en Afrique Centrale  
Chardin\_m@yahoo.fr

## Introduction

Traumatisés par l'expérience qu'ils ont vécue, les enfants associés aux forces et groupes armés peinent, une fois démobilisés, à retrouver une vie normale. Ce sont bien souvent les oubliés des conflits armés, en Afrique et ailleurs. Ceux dont on ne parle qu'avec parcimonie. D'eux et de leurs stigmates, on ne sait pas grand-chose, si ce n'est ce que les ONG, qui sillonnent avec constance le terrain, nous en rapportent. Pourtant, loin d'incarner un passé révolu, les "*enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés*", selon la dénomination retenue dans les Principes de Paris<sup>1</sup>, incarnent encore une douloureuse réalité. Certains, comme en Ouganda, en Centrafrique, en Colombie ou au Népal, se battent en première ligne, les armes à la main ; d'autres, moins visibles, occupent des fonctions auxiliaires : porteurs, messagers, gardes du corps, cuisiniers, espions, esclaves sexuels. Pour ces enfants, plongés malgré eux dans les affres de la guerre, le retour à la vie civile constitue une autre forme d'épreuve.

A cela s'ajoute la difficulté de retisser des liens distendus avec une famille ou une communauté laissée derrière soi. Les conflits armés détruisent plus que des écoles ou des villages. Ils détruisent aussi la confiance qui pouvait exister entre l'enfant et ses proches. De fait, il arrive fréquemment qu'un enfant soldat, marqué par les atrocités qu'il a commises sur le champ de bataille, hésite à renouer le contact avec les siens. Tout comme il n'est pas rare que son ancienne famille répugne à le réintégrer en son sein. Défiance, incompréhension, voire rejet pur et simple : les obstacles à la réintégration des enfants associés aux forces et groupes armés sont multiples. Ces enfants deviennent de nouveaux défis pour les familles en Afrique.

Force est alors de constater que le retour à la vie civile de l'enfant soldat ne constitue pas une vue de l'esprit, mais réside dans une meilleure prise en compte de sa spécificité. Cette transition, loin d'être une tâche facile, passe nécessairement par le processus lié au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion socio-familiale des enfants associés aux forces et groupes armés (I). Si ce processus transitoire est important pour les enfants associés à une force armée

---

<sup>1</sup> Les Engagements de Paris en vue de protéger les enfants contre une utilisation ou un recrutement illégal par des groupes ou des forces armées et les Principes directeurs relatifs aux enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés ont été adoptés lors de la Conférence internationale de Paris "Libérer les enfants de la guerre" en février 2007. Les Engagements de Paris et les Principes de Paris se fondent sur les Principes du Cap concernant la prévention du recrutement d'enfants dans les forces armées ainsi que la démobilisation et la réinsertion sociale des enfants soldats en Afrique (Principes du Cap) qui ont été adoptés en 1997.)

gouvernementale ou à un groupe armé, il faut en outre que des mesures complémentaires soient prises afin de consolider les programmes DDR et, par conséquent, la paix **(II)**.

## **I. LES ENFANTS ASSOCIES AUX FORCES ET GROUPES ARMES ET LE PROCESSUS DU DDR<sup>2</sup>**

Les programmes DDR sont d'une importance primordiale pour les enfants, car ils sont le tremplin pour les sortir du cycle de la violence dans lequel le conflit les a plongés. La première phase est de la rupture physique avec la guerre, qui consiste à désarmer et à démobiliser les enfants soldats afin de rompre avec le climat dans lequel ils vivaient **(A)**. Une fois la rupture physique opérée, commence la seconde phase relative à la rupture psychologique avec la violence. C'est l'étape de la réhabilitation et de la réinsertion sociale **(B)**.

### ***A. Le désarmement et la démobilisation ou la rupture physique avec l'environnement de la violence***

Le désarmement et la démobilisation constituent la première étape du processus et marquent une coupure entre l'enfance et la vie militaire (le port de l'uniforme, l'usage des armes, etc.). Dans la pratique, le désarmement précède la démobilisation des combattants.

Notons que si le terme « *enfants soldats* » couvre l'ensemble des enfants associés à une force armée gouvernementale ou à un groupe armé indépendamment de la prise d'armes par ces enfants, le désarmement ne concerne que ceux d'entre eux qui ont porté les armes. L'opération de désarmement suggère le rassemblement et le cantonnement des soldats dans différents sites où les armes sont saisies et détruites. Les enfants ainsi dépouillés de leurs armes et de leurs vêtements militaires revêtent des tenues civiles. La question du désarmement pose le problème crucial de celui des groupes armés et des milices. Le désarmement des premiers, généralement négocié dans les accords de paix, demeure une question sensible chez ces groupes armés. En effet, ces derniers ont besoin de leurs armes pour subsister ; dès lors, renoncer à leurs armes revient pour eux à renoncer à tout. C'est dire que le désarmement des enfants associés à ces groupes armés exige

---

<sup>2</sup> Lancé vers le milieu des années 1990, notamment en Amérique latine, le programme "DDR" (**démobilisation, désarmement et réinsertion**) s'inscrit dans cette perspective. Il se fixe pour but de permettre aux enfants de rompre progressivement avec la culture de la violence qui, pendant plus ou moins longtemps, a façonné leur quotidien.

une négociation ardue<sup>3</sup>. La question du désarmement se pose également pour les milices, même s'« il est presque impossible de récupérer » toutes leurs armes<sup>4</sup>. Malgré cette difficulté, il importe que les programmes élaborent une stratégie à long terme visant à réduire la quantité d'armes en leur possession. Ce plan peut consister en l'élaboration d'une campagne de sensibilisation et d'information de la population sur les armes légères et de petit calibre. Il doit d'abord rassurer la population sur la sécurité intérieure et sur le retour définitif de la paix<sup>5</sup>, ce qui permettra par la suite de gagner sa confiance. Dans ce cas, la politique de collecte de leurs armes pourra prendre deux formes : la cession volontaire ou la collecte forcée. Si le désarmement ne vise que ceux ayant porté les armes, la seconde étape qu'est la démobilisation concerne toute personne ayant été associée à une force armée gouvernementale ou à des groupes armés.

Quant à la démobilisation, elle est le processus par lequel les forces ou les groupes armés réduisent leur effectif dans le cadre d'une transition vers la paix. Elle implique en général le regroupement, le cantonnement, l'administration et la préparation au retour à la vie civile des anciens enfants soldats, lesquels reçoivent diverses formes d'indemnisation et d'assistance devant faciliter leur réintégration dans la société. Dans un contexte d'extrême pauvreté, cette phase peut être perçue comme un moyen de se sortir de la misère.

Les programmes sont dès lors adaptés à chaque situation et ils déterminent les critères d'admissibilité des personnes susceptibles d'en bénéficier. À cet effet, étant donné que les programmes visent essentiellement les personnes ayant pris une part au conflit, c'est-à-dire celles qui sont allées au front, il convient de déterminer les personnes pouvant y être admises en tant que membres d'une faction armée. Il est clair que les enfants qui sont associés à des factions armées en tant que soldats entrent dans la catégorie des personnes ayant participé au conflit. Leur participation ne se fait toutefois pas nécessairement par la prise d'armes. Or, les programmes tendent, dans leur tentative de sélection, à limiter leur action aux seules personnes ayant remis une arme<sup>6</sup>. Ce qui a pour conséquence d'exclure de nombreux enfants, par exemple ceux qui ont

---

<sup>3</sup> HOTTINGER Julian Thomas, 2008, « Encourager la participation des groupes armés non étatiques dans le désarmement », *Forum du désarmement*, no 1 : 27-36.

<sup>4</sup> DOUGLAS Ian et al., 2006, « Guide pratique et théorique », dans Y. conoir et G. Verna (dir.), DDR : désarmer, démobiliser et réintégrer. Défis humains, enjeux globaux, Québec, *Les Presses de l'Université de Laval* : 43-81.

<sup>5</sup> Les belligérants qui ont armé les milices devraient jouer un rôle central à cet égard en demandant à celles-ci de rendre les armes fournies.

<sup>6</sup> Pour plus d'information : SCHMITZ Marc, *La guerre, enfants admis*, Bruxelles, Éditions Complexe, 2001

été porteurs, cuisiniers, esclaves sexuels<sup>7</sup>. Même si ces derniers n'ont pas porté d'armes, ils doivent faire face aux mêmes difficultés économiques et sociales lorsqu'ils quittent l'armée et qu'ils ont subi les mêmes traumatismes de guerre. Il est donc préconisé d'inclure dans la démobilisation tous les enfants, aussi bien ceux qui ont été recrutés par une force armée gouvernementale que ceux qui ont été associés à un groupe armé. Telle est la recommandation faite par les organisations non gouvernementales (ONG) et les institutions humanitaires. Pour la Banque mondiale, dans sa phase opérationnelle, le processus de démobilisation peut revêtir deux aspects : la démobilisation formelle et la démobilisation informelle<sup>8</sup>. La démobilisation formelle intervient généralement après l'entrée en vigueur d'un accord de paix, mais aussi à la suite d'une restructuration militaire. Cependant, il arrive que les autorités politiques et militaires limitent, dans les accords de paix, les programmes de démobilisation aux seuls soldats adultes, en faisant donc abstraction des enfants. Néanmoins, par voie de négociation, ces derniers sont intégrés au et aujourd'hui ils sont plus souvent inclus dans les accords de paix sous le regard bienveillant des représentants des nations Unies.

La démobilisation informelle, pour l'UNICEF, intervient lorsque les enfants s'échappent ou qu'ils sont libérés par leur groupe armé ou leur force armée gouvernementale, que ce soit spontanément ou en raison d'un plaidoyer des organismes humanitaires, ou dans d'autres circonstances<sup>9</sup>. Le contexte des programmes DDR ayant considérablement évolué ces dernières années, si les premiers programmes de démobilisation ont été mis en place dans le cadre d'accords de paix, aujourd'hui ce n'est plus le cas. Par conséquent, « les agences de protection de l'enfance ont dû apprendre à démobiliser les enfants au milieu d'un conflit armé, [...] en l'absence d'un processus politique visant à une solution négociée »<sup>10</sup>. De ce fait, les activités de plaidoyer menées par les organismes humanitaires aident considérablement à la démobilisation de nombreux enfants et cela en marge du processus officiel, c'est-à-dire avant la cessation des hostilités. Le processus DDR tel que mené par l'Unicef consiste, dans la phase de démobilisation,

---

<sup>7</sup> Cf., VERHEY Beth, 2001, « Child Soldiers: Preventing, Demobilizing and Reintegrating », *Africa Region Working Paper Series*, novembre, no 23: 1-44.

<sup>8</sup> Banque mondiale, 2002, *Enfants soldats. Leçons apprises sur la prévention, la démobilisation et la réinsertion*. Consulté sur Internet ([www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2004/04/07/000009486\\_20040407100707/Rendered/PDF/24811findingsfr207.pdf](http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2004/04/07/000009486_20040407100707/Rendered/PDF/24811findingsfr207.pdf)) consulté le 10 janvier 2019.

<sup>9</sup> UNICEF, s. d., *Fiche d'information : enfants soldats*. Consulté sur internet ([www.unicef.org/french/emerg/files/Enfants\\_Soldats.pdf](http://www.unicef.org/french/emerg/files/Enfants_Soldats.pdf)) le 10 janvier 2019.

<sup>10</sup> SCHMITZ *op.cit.* p. 119.

à orienter les enfants démobilisés vers des camps de transit qui constituent un environnement autrement plus protecteur que le fut l'entité militaire ; dans ces camps, les jeunes sont pris en charge par des travailleurs sociaux et humanitaires. Ces derniers procèdent à leur enregistrement et les aident à combler leurs besoins immédiats. L'enregistrement permet aux travailleurs humanitaires de déterminer l'identité de chaque enfant et de procéder à la recherche de sa famille et de sa communauté d'origine. Quant aux mesures d'assistance, elles visent à déterminer les besoins de chaque enfant.

Une fois la prise en charge effectuée, les enfants reçoivent une carte dite de démobiliser, qui leur permet d'accéder à certaines activités récréatives avant de regagner les centres de réinsertion.

Le processus de démobilisation doit uniquement échoir aux organismes de protection de l'enfance et aux structures gouvernementales de protection de l'enfance ; il ne doit aucunement être mené par des structures militaires. Les enfants doivent être séparés des autorités militaires. C'est une étape qui marque la cassure d'avec la guerre, et la présence des militaires peut constituer un obstacle à sa réussite. En effet, pour la Banque mondiale, « dans un certain nombre d'expériences vécues dans certains pays, un manque de protection des enfants soldats a permis aux autorités militaires de manipuler le processus de démobilisation pour le transformer en recrutement »<sup>11</sup>.

## **B. De la rupture psychologique avec la violence à la réhabilitation et à la réinsertion sociale**

Alors que la démobilisation est le point à partir duquel l'enfant rompt avec la vie militaire, la réhabilitation et la réinsertion représentent le processus d'accompagnement à la vie civile. L'objectif des programmes de réhabilitation et de réinsertion est de permettre à l'ex-enfant soldat de se reconstruire une nouvelle identité sociale en dehors de la violence. Pour faciliter sa transition vers la vie civile, les programmes fournissent d'abord une aide psychosociale à l'enfant afin de préparer son retour au sein de sa famille et de sa communauté.

Un grand nombre d'années passées au sein de l'armée affectent indubitablement le

---

<sup>11</sup> Cf., Banque mondiale, *op.cit.* p 2.

développement normal de l'enfant associé aux forces et groupes armés, son identité. Le soutien psychologique est d'une importance capitale dans la phase de réhabilitation des enfants qui ont été « socialisés pour une existence d'hostilité polarisée »<sup>12</sup>. Ce soutien s'avère d'autant moins évident que l'adolescence est la période de l'affirmation de l'identité, et que l'enfant peut être réfractaire à l'idée de voir son identité militaire changer pour celle d'un civil<sup>13</sup>. Ces enfants cassés, blessés par le conflit armé trouvent dans les centres de transit un encadrement qui tente de panser leurs plaies invisibles et d'accompagner ceux qui souffrent.

Des programmes de désintoxication sont également proposés aux enfants devenus dépendants aux drogues et à l'alcool. Outre le soutien psychologique, les centres offrent aux enfants soldats des cours de base et une formation professionnelle minimale. Ainsi des cours du primaire ou du secondaire sont-ils donnés aux ex-enfants soldats. Divers sujets les concernant sont abordés, notamment leurs droits, les dangers du VIH/sida, l'hygiène et les risques de re-recrutement. En plus de suivre ces formations de base, les jeunes apprennent un métier ou des moyens de gagner leur vie. Ces formations destinées à professionnaliser les ex-enfants soldats sont fondamentales, car elles leur donnent les moyens de trouver un emploi et donc de survivre, leur permettant de se construire une personnalité autre que celle du soldat ou de l'esclave. Divers apprentissages leur sont ainsi proposés. En République démocratique du Congo (RDC), par exemple, les enfants ont été initiés aux techniques de l'agriculture et aux métiers de la boulangerie ; en Angola, les enfants démobilisés ont été formés au métier de tailleur ; dans le sud du Soudan, certains anciens enfants soldats ont reçu une formation qui leur a permis de devenir enseignants, ce qui a contribué à la formation des générations futures.

Parallèlement à l'aide psychologique, aux rites de purification et aux formations offertes aux ex-enfants soldats, l'Unicef, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et les ONG procèdent à la recherche de leurs parents, de leur famille afin de préparer leur retour.

La réinsertion est le point d'achèvement du processus de retour à la vie civile des anciens enfants soldats. C'est en effet durant cette phase qu'ils rejoignent leur famille et leur communauté d'origine. Les relations familiales et communautaires sont les facteurs fondamentaux de sa réussite, la famille jouant le rôle principal dans le retour à la vie civile des jeunes combattants.

---

<sup>12</sup> Cf., Banque mondiale *op.cit.* p. 3

<sup>13</sup> Poissonnier Ariane, 2004, L'impossible démobilisation des enfants soldats. Consulté sur internet ([www.rfi.fr/fichiers/mfi/education/1378.asp](http://www.rfi.fr/fichiers/mfi/education/1378.asp)) le 14 janvier 2019.

Or, le conflit armé a pu entraîner des changements dans le contexte familial et la vie communautaire à cause de l'augmentation de la pauvreté, du décès des membres de la famille et des amis, du déplacement des membres de la communauté et, peut-être, du repeuplement qui l'ont accompagné.

En dépit de ces changements, tout l'enjeu des programmes DDR réside essentiellement dans le retour des enfants dans leur famille et leur communauté, qui demeurent l'unique voie vers la réinsertion. Celle-ci passe donc par un accompagnement de la famille et de la communauté afin que ces dernières puissent accueillir et soutenir les enfants. Dans la pratique, un soutien est apporté aux proches de l'enfant. Un suivi psychologique ainsi qu'un service de médiation familiale leur sont proposés. Le retour des enfants est difficile, par moments, dans la mesure où ces derniers ont souvent été les bourreaux de certains membres de leur famille ainsi que de membres de leur communauté<sup>14</sup>. Ils ont pu être impliqués dans des viols, des meurtres, des pillages, et leur acceptation par la communauté n'est pas toujours évidente. Aussi un long processus de médiation est-il parfois nécessaire afin d'aboutir à la réconciliation communautaire. Les leçons tirées de la réintégration de certains anciens enfants soldats d'Angola et du Salvador montrent que la médiation aboutit à une acceptation des enfants. En Angola, en 2002, les familles ont reconnu que la responsabilité des actes commis par les enfants incombait essentiellement aux adultes qui avaient recruté ces derniers<sup>15</sup>.

La mobilisation communautaire peut jouer un rôle important dans la réinsertion de l'enfant soldat. À cet effet, un soutien psychologique doit être apporté aux communautés, car les familles peuvent être traumatisées par les violences exercées à leur encontre par un enfant membre de la famille. Elles peuvent donc être animées par des sentiments de peur, de violence et de rejet à l'encontre de ce dernier. Si ce soutien psychologique et la médiation menés ont réussi, la communauté peut aider l'enfant à se réinsérer.

La promotion de l'éducation et des programmes d'apprentissage par les communautés

---

<sup>14</sup> Un enfant soldat de la Résistance nationale mozambicaine (RENAMO) raconte que, lorsque les soldats de cette faction sont arrivés dans son village, ont rassemblé sa famille au centre du village, puis lui ont intimé l'ordre de tuer son père. En ordonnant à l'enfant de commettre ce geste devant les membres de sa famille, ses voisins et la communauté du village, la guérilla a détruit le lien entre ce jeune de 9 ans et sa famille et sa communauté. L'enfant a, par conséquent, été contraint de suivre le groupe armé. STOHL Rachel, 2002, « Under the Gun: Children and Small Arms », *African Security Review*, vol. 11, no 3: 17-25.

<sup>15</sup> Cf., Banque mondiale, *op.cit.*, p. 16.



sont des facteurs qui favorisent également la réinsertion de l'ex-enfant soldat. En effet, les programmes d'éducation scolaire et professionnelle, amorcés dans les centres de transit, doivent être poursuivis lors du retour de l'enfant dans la communauté. L'éducation revêt une importance capitale, car non seulement elle contribue à « normaliser » la vie de l'enfant en permettant l'établissement de rapports nouveaux avec des jeunes, mais elle est aussi la voie de l'emploi. Cependant, les ex-enfants soldats ayant passé leur jeunesse sur un champ de bataille, ils risquent d'être les plus âgés de leur classe, ce qui peut les démotiver. À cet égard, Graça Machel suggère l'adoption de mesures spécifiques visant à créer des classes spéciales pour cette catégorie d'enfants, afin qu'ils puissent rattraper leur retard et réintégrer peu à peu des classes normales<sup>16</sup>. Comme elle le souligne, « le risque existe aussi que nombre d'enseignants et de parents s'opposent à ce que des enfants qui faisaient partie des combattants fréquentent l'école, de crainte qu'ils n'aient un effet perturbateur »<sup>17</sup>. Il faudrait que les programmes de réinsertion tiennent compte de ces aspects et sensibilisent les communautés à la nécessité de la réinsertion pour faciliter la réintégration sociale des enfants.

Par ailleurs, grâce à l'apprentissage d'un métier, l'enfant pourra s'engager peu à peu dans une autre voie que la guerre et éviter les risques d'un re-recrutement. L'accent est donc mis sur les actions qui lui permettent de trouver un emploi, ce qui l'aidera à survivre et favorisera son acceptation par la communauté. Cette reconversion est en effet la preuve de sa rupture avec le cycle de violence et de son désir de vivre avec sa communauté. Il ne faut cependant pas oublier que l'enjeu de l'après-guerre et du processus DDR se situe dans la réinsertion sociale de l'enfant pour la consolidation de la paix afin que l'État ne plonge pas à nouveau dans la violence.

## **II. LA REINSERTION DES ENFANTS ASSOCIES AUX FORCES ET GROUPES ARMES ET LA CONSOLIDATION DE LA PAIX**

Bien que tout l'enjeu du processus de DDR se situe dans la réinsertion sociale de l'enfant, cette dernière n'est pas aisée pour lui. Cette difficulté se situe pour l'enfant au niveau du traumatisme psychologique qui peut l'affecter, de la peur de l'accueil que lui réserve sa famille ou sa communauté. Plusieurs facteurs concourent ou peuvent concourir à l'échec du processus DDR (A). Par contre, les leçons tirées des processus DDR déjà menés laissent percevoir que ces

---

<sup>16</sup> Assemblée Générale des Nations Unies, 1996, L'impact des conflits armés sur les enfants (rapport Graça Machel), Doc. ONU A/51/306 du 26 août.1996

<sup>17</sup> *Ibid*

entraves peuvent être surmontées par certains éléments nécessaires à la réussite et à la consolidation du processus **(B)**.

### *A. Les entraves relatives à la mise en œuvre des programmes DDR*

Le défi majeur qui se pose aux pays touchés par un conflit armé est la mise en place d'une paix durable. Outre la cessation des hostilités et le recours à la justice qui doit permettre de réconcilier le peuple et l'État, l'un des moyens de parvenir à cette paix durable est le processus par lequel les parties au conflit et les organisations humanitaires procèdent au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion des ex-combattants en général, mais surtout des nombreux enfants souvent associés à une force armée gouvernementale ou à un groupe armé. Or de nombreux obstacles – qui peuvent être primaires ou secondaires – semblent entraver la réalisation efficace du DDR.

Le manque de volonté politique, semble-t-il, est le premier obstacle à la réussite du processus de sortie de crise et à la réalisation de tous les projets d'après-conflit, tels que le DDR. En effet, la participation des enfants aux hostilités obéit à des enjeux politiques et stratégiques. Par conséquent, leur retrait des troupes et leur reconversion à la vie civile sont tributaires de la volonté politique des parties au conflit. Lorsque la démobilisation des enfants intervient à la suite d'un accord de paix signé entre les parties, la volonté de celles-ci de respecter le programme mis en œuvre est une condition préalable à sa réussite. Cela s'explique entre autres par le fait que les parties ont souvent tendance à nier la présence d'enfants au sein de leurs troupes. Dans ces conditions, comment pourrait-on démobiliser des personnes qui n'ont jamais existé ?

Dans certains cas, l'opération de démobilisation est perçue par les parties au conflit comme un moyen d'améliorer leur image au niveau international. Cependant, les forces armées ainsi que les groupes armés sont souvent moins disposés à la démobilisation de leurs troupes ; ils usent dans ce cas de subterfuges pour contourner le processus officiel. Pour eux, la référence à l'utilisation des enfants peut donner une image négative de leur organisation ; de plus, en démobilisant officiellement les enfants, les chefs ainsi que les recruteurs dans les armées gouvernementales courent le risque d'être accusés de crimes de guerre. Par conséquent, ils préfèrent les libérer en marge du programme officiel afin d'éviter la publicité négative. Dans ce cas, la démobilisation se fera à la faveur des négociations entreprises par les organisations humanitaires, sans passer par une cérémonie officielle. Le risque est que l'on assiste souvent à

des démobilisations effectuées au compte-goutte par les forces ou les groupes armés. La mauvaise foi des protagonistes se manifeste également par la démobilisation des enfants qu'ils ne veulent plus, par exemple les indisciplinés, par celle des adultes qu'ils font passer pour des enfants ou, encore, par celle des prisonniers de guerre appartenant à une autre force armée ou des détenus appartenant à un autre groupe armé. De plus, il arrive souvent que la démobilisation soit un leurre, car, pendant qu'ils acceptent une démobilisation officielle de certains enfants, des groupes armés procèdent officieusement à de nouveaux recrutements<sup>18</sup>.

Ces diverses attitudes des parties au conflit sont de nature à constituer de véritables entraves au programme de DDR. En effet, on ne peut pas imposer aux belligérants la mise en œuvre de ce programme, pas plus qu'on ne peut décider à leur place des soldats à démobiliser et de leur nombre. Seuls les combattants qui se présentent au désarmement sont admissibles au programme ; or, la présentation au désarmement se fait en général avec l'aval des commandants. C'est pourquoi, en l'absence de réelle acceptation de leur part, le processus est voué à l'échec.

À l'absence de volonté politique chez les parties au conflit peut s'ajouter le désengagement de la communauté internationale. En effet, la mise en place des programmes nécessite la mobilisation de moyens financiers considérables. Or, ces moyens viennent principalement des dons faits par les États, qui s'engagent en ce sens en signant des accords bilatéraux avec les pays concernés ou multilatéraux en passant dans ce cas par des organismes internationaux, tels que l'Unicef, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le CICR ou encore la Banque mondiale.

Le manque de volonté de la communauté internationale se manifeste par un désintérêt des États à l'égard de certains pays déchirés par un conflit. Les conflits libériens et sierra-léonais illustrent bien l'engagement à « double vitesse » de la communauté internationale. En effet, tandis que celle-ci concentrait tous ses efforts sur le conflit sierra-léonais, le Liberia voisin était laissé pour compte. Des retards étaient enregistrés dans la mise en place du programme de DDR dans ce pays à cause d'un financement insuffisant<sup>19</sup>, pendant que le processus amorcé le 1er

---

<sup>18</sup> En RDC, « les groupes ont permis aux organisations humanitaires de démobiliser certains groupes d'enfants lorsqu'ils considéraient y avoir un intérêt (politique, logistique, etc.), mais continuaient de recruter cyniquement des centaines d'enfants dans d'autres secteurs du front ».

<sup>19</sup> Amnesty international, 2004, Libéria, les promesses de la paix pour 21 000 enfants soldats, Londres. Consulté sur internet ([www.amnesty.org/fr/library/asset/AFR34/006/2004/fr/3327a12b-d5f2-11dd-bb24-1fb85fe8fa05/afr340062004fr.pdf](http://www.amnesty.org/fr/library/asset/AFR34/006/2004/fr/3327a12b-d5f2-11dd-bb24-1fb85fe8fa05/afr340062004fr.pdf)) le 17 janvier 2019.

décembre 2003 s'enlisait faute de moyens.

Cet état de fait montre que certains conflits sont considérés comme prioritaires par rapport à d'autres pour les bailleurs de fonds. Cela peut être justifié par les intérêts stratégiques et politiques de certains États par rapport à d'autres. De plus, les médias jouent un rôle important dans la prise en compte des conflits par la communauté internationale. En effet, de nombreux conflits restent ignorés par manque de diffusion dans les médias. Le conflit ougandais en est un exemple révélateur, au moment où la situation de nombreux enfants reste alarmante dans ce pays.

En somme, si la volonté politique manifeste des parties au conflit est un préalable incontournable au succès du processus de DDR, l'effort financier international est, pour sa part, plus qu'indispensable ; en effet, en dépit de la volonté politique des acteurs internes, l'absence de volonté des bailleurs de fonds de financer le programme constitue un frein récurrent à la réussite de celui-ci.

À ces obstacles primaires, liés à la volonté des acteurs nationaux et internationaux de voir le programme de DDR réussir, peuvent s'ajouter des difficultés secondaires.

Certains obstacles à la réalisation du DDR sont dits secondaires, car ils sont tributaires de l'élimination des premiers écueils. En effet, il faut que les acteurs politiques nationaux et la communauté internationale soient pleinement engagés dans la mise en place du processus et de son exécution avant que ces obstacles puissent être levés. Les entraves étant diverses, mention ne sera faite ici que des critères de sélection des enfants admissibles au processus, de la méfiance des enfants à l'égard des programmes et de la non-intégration des filles au processus.

L'élaboration de certains critères d'admissibilité au DDR permet de déterminer qui a droit à l'assistance. Étant donné qu'il n'existe pas d'âge universellement reconnu en ce qui concerne la définition d'un enfant soldat. Il faut s'entendre dans les accords de paix sur une limite d'âge qui permettra de considérer les jeunes comme des enfants soldats afin de les inclure dans le processus de démobilisation.

L'accord de paix est l'expression de la volonté des parties à s'engager dans le processus de sortie de crise, notamment dans les programmes de DDR. La signature de cet accord par les

parties est la marque de leur consentement à être liées par ce dernier<sup>20</sup>. Cet accord étant bilatéral et souvent signé avec des sujets (les groupes armés) ne disposant pas d'une compétence entière, car ils ne sont pas en principe des sujets du droit international, la seule signature suffit à le rendre obligatoire à l'égard des parties.

Par ailleurs, de nombreux enfants refusent parfois d'entrer dans les programmes pour diverses raisons. Pour ceux qui se sont engagés « volontairement » dans une force ou un groupe armé, ils refusent de rejoindre les programmes pour des raisons économiques, voire de survie. Pour eux, l'entité militaire est devenue une structure de socialisation ainsi qu'une source de revenus et ils ont peur de quitter un environnement qu'ils connaissent bien et dans lequel ils ont leur place pour un monde qu'ils connaissent mal. D'autres, par contre, refusent d'intégrer les programmes car ils redoutent le retour dans leur communauté. Leur appréhension du monde civil se fonde dans ce cas sur la peur du rejet par la communauté. Une autre difficulté réside dans le fait que ces enfants ont eu pour habitude et comme formation de ne faire confiance qu'à leurs armes. Il devient alors très difficile pour eux de s'en séparer.

En somme, afin que les programmes de DDR produisent les résultats escomptés, c'est-à-dire la démobilisation et la réinsertion des enfants soldats, il faudrait la bonne foi de tous les acteurs qui y sont impliqués ainsi qu'un élargissement de ces programmes. Cela permettrait d'y intégrer tous ceux qui ont participé directement et indirectement au conflit, notamment les filles, très souvent les « laissées pour compte » des programmes.

Une fois ces écueils décelés et surmontés, certains facteurs doivent être pris en compte afin de consolider le processus de réinsertion sociale des associés aux forces et groupes armés.

### **B. L'influence des facteurs socioéconomiques dans la réinsertion sociale des enfants associés aux forces et groupes armés**

Si le processus de DDR permet la rupture entre l'enfant et le monde militaire, l'aspect réinsertion demeure la pierre angulaire du programme. C'est en effet cette dernière phase, la plus difficile, qui est la plus importante, car sa réussite favorise le retour de l'ex-enfant soldat dans son

---

<sup>20</sup> Conformément à l'alinéa 1 de l'article 12 de la Convention de la Vienne du 23 mai 1969 sur le droit des traités, « le consentement d'un État à être lié par un traité s'exprime par la signature du représentant de cet État ». Cette convention ne s'applique pas aux accords entre l'État et d'autres sujets de droit ou entre ces derniers ; il n'en demeure pas moins que la signature d'un accord entre l'État et d'autres sujets du droit international n'entrave pas la validité juridique de tels accords, ni l'application de toutes les règles énoncées dans la Convention (article 3).

environnement familial et communautaire. Cependant, certains facteurs demeurent déterminants quant à la réinsertion sociale de l'ex-enfant soldat. Ils sont d'ordre économique. Famille et communauté sont le pivot de la réintégration sociale de l'ex-enfant soldat. Il convient de voir, par conséquent, comment elles peuvent contribuer efficacement au retour de ce jeune dans la société.

Afin que le processus de réintégration de l'ex-enfant soldat puisse être effectif au sein de sa famille, il est capital que l'on en retrouve les membres, souvent dispersés à la suite du conflit armé. Les ONG et certaines organisations internationales procèdent à la recherche des membres de la famille de chaque enfant démobilisé. On se base à cette fin sur les informations données par l'enfant. Il s'agit à ce stade de ne pas se limiter à la famille restreinte, c'est-à-dire les parents directs, tels que le père ou la mère, mais de chercher aussi des tantes, oncles, cousins ou grands-parents qui pourraient accueillir l'enfant. Toutefois, il existe des aléas à la réunification. Le fait que certains enfants ont été contraints de tuer des membres de leur famille au moment de leur recrutement par les groupes armés les pousse à appréhender un éventuel retour. Ces jeunes se disent qu'ils ne pourront pas être acceptés par la famille, qui les considérera comme des criminels. Tout un travail doit être mené en amont par les organismes humanitaires, afin de connaître le rôle qu'a pu éventuellement jouer chaque enfant démobilisé au sein de sa communauté et de sa famille durant la guerre pour mener une médiation par le biais de laquelle seront expliquées à la famille les contraintes qui pesaient sur l'enfant pour la commission du crime. Il s'agit du préalable pour leur faire agréer l'idée que la place de l'enfant ne se trouve pas au sein de l'armée, mais plutôt dans sa famille. C'est pourquoi celle-ci doit lui pardonner ses actes et faciliter son retour. Il arrive également que des enfants rejoignent les rangs des groupes armés à cause des sévices sexuels ou des violences qu'ils subissaient chez eux. Dès lors, ils refusent de retourner dans leur famille d'origine ; il faut les convaincre du bien-fondé de la rupture d'avec le cycle de la violence et du retour en famille. Ils doivent dans cette optique avoir les garanties d'une vie sans sévices à leur retour, ce retour pouvant se faire chez un membre de la famille auprès de qui il pourra s'épanouir.

Cependant, la réunification familiale est souvent impossible parce que les membres de la famille sont introuvables. Dans cette perspective, il faut alors trouver des voies alternatives à l'enfant, telles que l'adoption temporaire ou définitive.

À côté de l'importance de la famille dans la réintégration de l'enfant, la communauté peut

jouer un rôle crucial. L'acceptation de l'ex-enfant soldat par sa communauté d'origine favorise également sa réintégration en plus de celle de sa famille. Car, s'il est accepté par sa famille, encore faut-il que la communauté en fasse autant dans la mesure où il est contraint de vivre avec cette dernière. Néanmoins, l'image que peut avoir la communauté des enfants soldats peut être un obstacle à sa réintégration. Cette image est justifiée par le fait que cette communauté est souvent détruite par des années de violences armées qui ont causé des déplacements de personnes à l'intérieur du pays ou des réfugiés dans un pays voisin, la destruction de leurs biens, la perte de proches, etc.

Le fait que la famille et la communauté aient accepté l'enfant démobilisé est une condition nécessaire mais pas suffisante à la réinsertion de cet enfant. Il faut en outre que les facteurs économiques soient réunis.

Enfin, la réinsertion de l'enfant dans sa famille et sa communauté n'est que le début de sa réinsertion. Il faut par ailleurs lui donner les moyens de devenir autonome économiquement et socialement, grâce, par exemple, à la création de possibilités de revenus. En effet, la création des possibilités de revenus pour ces enfants est vitale pour le succès de leur réintégration, car leur survie quotidienne et leur dignité au sein de la société en dépendent. Cependant, dans de nombreux pays secoués par un conflit armé, l'économie productive est affectée, les biens économiques sont endommagés, détruits ou pillés, tandis que les ressources humaines et le capital social souffrent en raison des morts, des blessures et des déplacements. Dans ce contexte, le processus de DDR doit permettre à l'enfant et à sa famille de faire face aux problèmes économiques immédiats et à leur survie quotidienne, afin que l'enfant ne retombe pas dans la violence ou, encore, ne retourne pas au sein de l'armée. Dans l'immédiat, les projets consistent à payer ceux ayant atteint l'âge de 18 ans pour qu'ils participent à des travaux de construction de maisons, de routes, d'écoles, etc. Ce dispositif procure de l'argent qui alimente le circuit économique. Il favorise également son acceptation par la société et, enfin, contribue à la reconstruction des infrastructures. D'autres projets ont consisté à verser une indemnité financière à ceux de moins de 18 ans qui ne sont pas aptes au travail, ce qui a révélé des effets pervers. Ce genre d'indemnités peut également être jugé néfaste par la communauté, qui risque de le percevoir comme une récompense à la prise d'armes, alors même que la population a dans son ensemble souffert des conséquences de l'usage des armes. Les possibilités immédiates de gains

d'argent ou le versement d'indemnités ne sont donc pas la panacée pour assurer l'indépendance financière de l'enfant. Ils peuvent même être dangereux pour sa réintégration.

En définitive, l'emploi dans l'immédiat des personnes qui étaient des enfants avant le processus de DDR, mais qui sont devenus des adultes au moment de la démobilisation, ou encore la formation professionnelle pour ceux qui sont toujours enfants, dans l'optique de participer à long terme à l'activité économique, leur permettent de se réinsérer plus facilement dans la société. Ils permettent également à la communauté ainsi qu'à leur famille de voir en eux des personnes ayant effectivement rompu avec la violence et ayant la volonté de travailler. De même, les possibilités d'emploi après la formation professionnelle permettent, d'une part, d'éviter à ces jeunes de retourner dans les groupes ou forces armés et empêchent, d'autre part, qu'ils ne deviennent des enfants de la rue qui se reconvertissent dans la criminalité urbaine ou qui sont condamnés à mendier. Le conflit armé étant une situation exceptionnelle, tout comme la participation de l'enfant, il s'avère impérieux de revenir à la situation de paix et à la vie civile de l'enfant. C'est à cette fin que sont institués les programmes de DDR qui opèrent le passage de la vie militaire à la vie civile, en passant par la réduction des armes au sein de la population.

En définitive, l'enfant étant perçu comme l'avenir, cet avenir n'est-il pas compromis par sa participation aux conflits armés et par l'impossibilité d'en sortir, faute de programme de DDR efficacement conduit ?